

**COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE C.G.T
DES SERVICES PUBLICS DE CHARENTE-MARITIME**

Cyrille THOMAS - Animateur principal
14 rue de la Garenne - 17700 SURGÈRES
Tél : 07.81.51.93.52
Courriel : coordination@csd17-cgt.fr

Surgères, le lundi 22 septembre 2025

**Monsieur le Préfet
Préfecture
38 Rue Réaumur
17017 LA ROCHELLE cedex 01**

**Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h
pour les journées du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 31 octobre 2025 inclus**

Monsieur le Préfet,

Le présent courrier constitue un préavis de grève pour l'ensemble des agents de la Fonction Publique Territoriale du département de Charente-Maritime de 0h à 24h pour les périodes suivantes :

Du mercredi 1^{er} octobre 2025 au vendredi 31 octobre 2025 inclus

afin de protester contre les attaques du gouvernement vis-à-vis des fonctionnaires territoriaux.

Nous estimons que les annonces et réformes récentes du gouvernement constituent des attaques graves contre le statut, les droits, les conditions de travail, la rémunération et la retraite des agents territoriaux. Parmi ces attaques, on peut citer :

- **L'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge de départ à la retraite effectif**, que la réforme des retraites entend imposer, en mettant en cause l'équilibre des régimes publics, et en particulier celui des fonctionnaires territoriaux, ce qui revient à imposer aux agents une retraite plus tardive, avec des carrières plus longues, sans garanties suffisantes.
- **La remise en cause du point d'indice**, dont la valeur n'a pas été revalorisée de façon significative, entraînant une perte de pouvoir d'achat continue pour les agents publics.
- **Le durcissement des mesures liées aux arrêts maladie et aux périodes de carence**, qui pèsent sur les agents.
- **L'élargissement toujours plus important du recours aux contractuels**, la perte de garanties statutaires, la réduction des droits collectifs.
- **La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019**, dont certaines dispositions (élargissement des recrutements contractuels, modification des instances de dialogue social, flexibilisation des carrières et des mobilités, recours accru à des ordonnances, etc.) fragilisent le statut des fonctionnaires territoriaux.

Ces mesures sont vécues comme une dégradation de la fonction publique territoriale, tant au plan des droits que de la reconnaissance. Le mépris affiché à l'égard des agents, le manque de dialogue réel, la justification par des contraintes budgétaires et des équilibres financiers sans partage des efforts sont inacceptables.

En conséquence, la **Coordination Syndicale Départementale** de Charente-Maritime CGT porte les revendications suivantes :

- **Augmentation du point d'indice à 6 €** pour tous les agents territoriaux, afin de compenser la perte de pouvoir d'achat accumulée, de reconnaître le travail des agents et de permettre une rémunération juste.
- **Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique** (loi n° 2019-828 du 6 août 2019), pour restaurer un cadre de statut protecteur, limiter le contrat, préserver les garanties statutaires, réaffirmer le rôle des instances paritaires, du dialogue social, et la titularisation.
- **Abrogation de la réforme des retraites** dans sa version actuelle, et retour à un **âge légal de départ à la retraite à 60 ans**, avec durée de cotisation permettant un départ à taux plein à cet âge, ainsi qu'arrêt immédiat de toute mesure instituant des âges d'équilibre ou des reculs d'âge.
- **La reconnaissance et la prise en compte de toutes les conséquences des réformes sur les fonctionnaires territoriaux** : en termes de conditions de travail, de pénibilité, de genre, de précarité, de statuts, etc.
- **Amélioration des conditions de travail**, notamment par l'octroi de moyens humains suffisants, la réduction de la précarité et le respect du droit à la santé et à la sécurité.
- **Défense et développement du service public territorial**, avec maintien de toutes les missions de proximité au service des usagers, contre les suppressions d'emplois et les externalisations.
- **Garanties collectives renforcées** pour l'ensemble des agents : déroulement de carrière, protection sociale, droit à la formation, égalité professionnelle femmes-hommes.
- **Arrêt des réformes régressives** touchant la fonction publique (remise en cause des congés, des droits à avancement, des conditions de retraite, etc.).

C'est pourquoi, afin de permettre aux salarié·es et agent·es de défendre leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail que la **Coordination Syndicale Départementale de Charente-Maritime CGT, sous couvert de la **Fédération CGT des Services Publics**, dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées suivantes :**

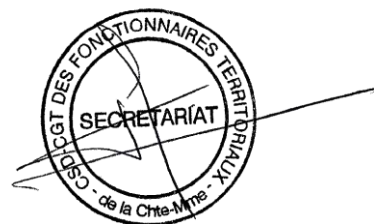
Les 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 octobre 2025

- Afin de permettre à l'ensemble des agent·es de la Fonction Publique Territoriale et des salarié·es relevant de la partie privée de notre champ fédéral de montrer leur mécontentement par n'importe quelles mobilisations organisées sur notre territoire,
- Afin de couvrir l'ensemble des initiatives et mobilisations qui pourront être décidées au plan local comme au national.

Nous souhaitons que cette mobilisation contribue à peser sur les choix du gouvernement, à faire reconnaître nos droits, à faire reculer les mesures régressives, et à obtenir satisfaction de nos revendications.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CSD CGT 17
L'Animateur Principal
Cyrille THOMAS



La Fédération CGT des Services Publics rassemble les personnels des : services publics territoriaux, communes, départements, régions et leurs établissements, centre d'incendie et de secours (sapeurs-pompiers), préfectures, secteurs publics et privés du logement social, secteurs privés des eaux et de la thanatologie (pompes funèbres)